

LA JUSTICE OU LA MORT ?

L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT RESTE UNE URGENCE

Lorsque nous avons lancé poster for tomorrow il y a cinq ans, il nous a semblé évident de consacrer l'année 2010 à l'abolition universelle de la peine de mort.

Nous avons retenu la date hautement symbolique du 10/10/10, celle de la Journée mondiale contre la peine de mort. Notre collection des 100 meilleures affiches sélectionnées par notre jury a fait le tour du monde. Plus de 80 expositions simultanées dans plusieurs villes accompagnées des débats et conférences.

Depuis, plus de 150 expositions ont été organisées. Selon nos estimations, nous avons eu plus de 500 000 visiteurs sur tous les continents. Les visuels ont été repris dans des campagnes pour l'abolition de la peine de mort, lancées par les institutions et ONG majeurs.

Nous espérons, grâce à notre action, avoir permis de sensibiliser toujours davantage de personnes à ce sujet qui touche encore de nombreux pays et reste un thème présent dans le programme de certains partis dans les pays où elle a pourtant été abolie.

La peine de mort, c'est laisser à l'État le droit de tuer des citoyens de façon légitime. C'est donc laisser à une organisation humaine, avec tous ses travers, imperfections et perversions, la possibilité de supprimer des individus en toute légalité.

L'idée de débarrasser la société de ses membres les plus nocifs peut être séduisante pour certains. Elle repose sur une idée de justice primaire et archaïque. Elle repose aussi sur une conception utopique de la justice. Une justice qui ne commettrait aucune erreur. Une justice infaillible. Une justice qui n'aurait pas de biais politique.

Pourtant l'histoire regorge d'erreurs judiciaires, d'exécution injustes ou d'utilisation de la peine capitale pour museler toute opposition politique. Depuis la condamnation à mort de Socrate jusqu'à la libération de Debra Mike après 22 ans dans le couloir de la mort en passant par les guillotins de la Révolution, la liste est édifiante. Croire que la peine de mort ne supprime que des coupables de crimes odieux relève d'une naïveté, d'une ignorance ou d'un aveuglement fondamental quand au fonctionnement de la justice.

Le choix est donc simple : est-il plus tolérable de conserver des criminels vivants en prison ou de laisser à l'État la possibilité d'exécuter des innocents au nom de la justice ou à des fins politiques ?

La peine de mort, c'est enfin la réalité d'exécutions qui restent des moments d'insoutenable cruauté. Pendaison. Electrocutation. Exécution par un peloton. Décapitation. Injection. L'imagination humaine est infinie en la matière. Et les progrès de la science, comme le montre les récentes injections ayant mal tournées aux États-Unis, ne changent rien à l'extrême violence de mettre à mort un être humain.

Pour tous ceux souhaitant vivre dans un état juste et humaniste la question fondamentale reste au final la suivante : pour socle de notre société choisissons-nous la mort ou la justice ? La barbarie ou la civilisation ?

L'équipe de POSTER FORTOMORROW



Jochen Schienk © POSTERFORTOMORROW-2010

SOMMAIRE

- 2 25 ans pour l'abolition
- 4 Un jury à visage humain
- 6 L'Afrique en voie d'apaisement
- 7 Un impact psychologique quantifié
- 8 Coalition mondiale contre la peine de mort

25 ANS POUR L'ABOLITION

Le 15 décembre 2014, le Protocole des Nations unies pour l'abolition de la peine de mort fêtera ses 25 ans ! Plus que jamais, la Coalition mondiale continue sa campagne visant à encourager la ratification universelle pour établir sans équivoque que la peine de mort est une violation des droits de l'homme.

Nous sommes toujours les mêmes aujourd'hui, et nous faisons toujours la même chose. Mais durant ces cinq années, nous sommes passés d'un concours annuel d'affiches à l'organisation d'activités tout au long de l'année, à travers le monde entier. Notre premier appel à

contributions disait : « Une affiche est un début, mais cent, mille, forment un mouvement qui ne peut être nié. »

Cinq ans et des dizaines de milliers d'affiches plus tard, nous avons le sentiment que nous sommes en voie de devenir un réel mouvement. Nous ne sommes plus seulement poster for tomorrow, nous sommes 4 Tomorrow, une association qui organise des débats, des séminaires, des conférences, des ateliers et des expositions dans des écoles, des universités et des institutions publiques. Nous avons reçu le soutien du Fonds des Nations Unies pour la Démocratie, de l'UNESCO, d'Amnesty International et de bien d'autres encore. **LIRE LA SUITE P.2**

25 ANS POUR L'ABOLITION

LE PROTOCOLE DES NATIONS UNIES POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT FÊTE SES 25 ANS !

POURQUOI EST-IL IMPORTANT QUE LES ÉTATS RATIFIENT LE DEUXIÈME PROTOCOLE FACULTATIF ?

Le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), visant à abolir la peine de mort, est le seul traité universel interdisant les exécutions et prévoyant l'abolition totale de la peine de mort.

- **Sur le plan national**, lorsqu'un État ratifie le deuxième Protocole facultatif, il accepte que personne ne puisse être exécuté dans le ressort de sa juridiction, à l'exception éventuelle des auteurs de crimes militaires graves perpétrés en temps de guerre. Il ne s'agit donc pas seulement de permettre aux États d'affirmer leur position abolitionniste, mais aussi de garantir de façon pérenne le non-rétablissement de la peine de mort au niveau national, le Protocole ne prévoyant pas de procédure de retrait.

- **Sur le plan international**, les exécutions deviendront définitivement illégales et le principe selon lequel la peine de mort est une violation des droits de l'homme et, en particulier, du droit à la vie, sera expressément consacré si le deuxième Protocole facultatif est largement ratifié. Pour cela toutefois, le nombre d'États soutenant le deuxième Protocole facultatif doit atteindre une « masse critique ».

LA CAMPAGNE DE RATIFICATION MENÉE PAR LA COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

Depuis 2009, la Coalition mondiale a lancé une campagne pour promouvoir la ratification des protocoles internationaux et régionaux sur l'abolition de la peine de mort par tous les États abolitionnistes en droit ou en pratique. Pour cela, elle définit chaque année une liste de pays cibles (www.worldcoalition.org/protocol) et met des outils mis à disposition pour le lobbying (brochure d'information, kits de ratification, kit de lobbying et d'autres documents...)

PROGRÈS RÉALISÉS CES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (81 États parties sur les 168 États parties au PIDCP et sur les 140 États abolitionnistes en droit ou en pratique) :

- **Pologne** : ratification le 25 avril 2014
- **El Salvador** : adhésion le 8 avril 2014
- **Gabon** : adhésion le 2 avril 2014
- **Guinée-Bissau** : ratification le 24 septembre 2013
- **Angola** : signature le 24 septembre 2013
- **Bolivie** : adhésion le 12 juillet 2013
- **Lettonie** : adhésion le 19 avril 2013
- **Madagascar** : signature le 24 septembre 2012
- **Benin** : adhésion le 5 juillet 2012
- **Mongolie** : adhésion le 13 mars 2012

Protocole à la Convention américaine des droits de l'homme (13 États parties sur les 22 États parties à la Convention américaine et sur les 35 membres de l'OEA)

- **République dominicaine** : ratification le 27 janvier 2012

Protocole 13 à la Convention européenne des droits de l'homme (44 États parties sur les 47 membres du Conseil de l'Europe)

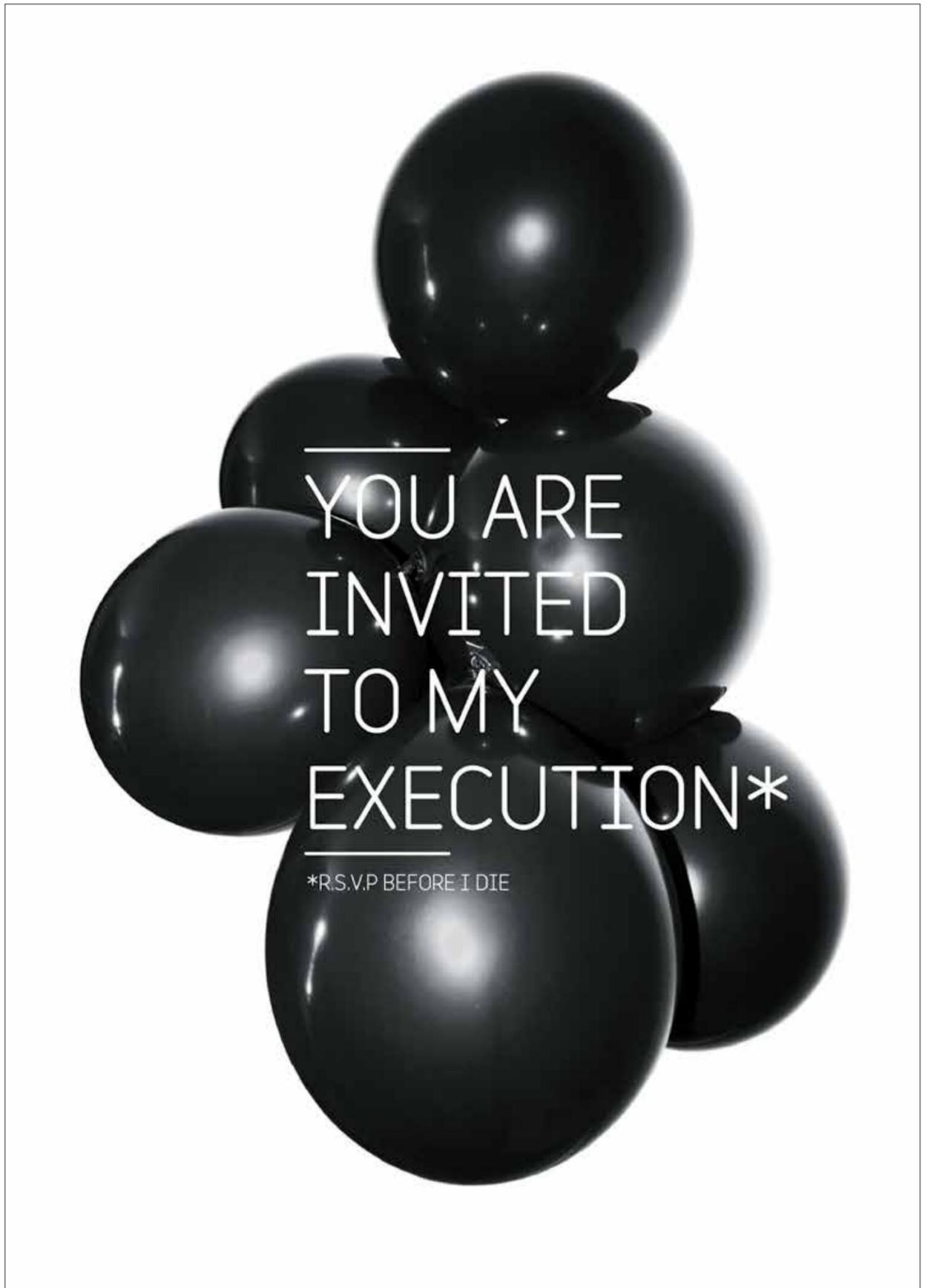
- **Pologne** : ratification le 23 mai 2014
- **Lettonie** : ratification le 5 janvier 2012

LES CÉLÉBRATIONS DU 25^E ANNIVERSAIRE

Quatre événements ont été organisés en 2014 pour marquer les esprits : en juin en marge du Conseil des droits de l'homme à Genève, en septembre pendant le Treaty Event à New York, un cocktail le 10 octobre, Journée mondiale contre la peine de mort à Genève et un atelier de travail pour faire avancer la campagne le 15 décembre à Genève.

Aurélie PLAÇAIS

SERGIO ALVES © POSTERFORTOMORROW-2010



QUESTION À 3 MEMBRES DU JURY EN LIGNE 2010

2010-2014 : PEINE DE MORT, QUELS PROGRÈS ?

Elisabeth Zitrin

Vice-présidente de la Coalition mondiale contre la peine de mort

Depuis 2010, le vaste mouvement international contre la peine de mort a réussi à sensibiliser un grand nombre de personnes, dont plusieurs leaders politiques, au fait que la peine capitale constitue une violation du plus fondamental des droits humains : le droit à la vie.

Cette année encore, en 2014, nous avons l'occasion d'alerter le plus grand nombre sur la situation des personnes souffrant de maladie ou de déficience mentale, condamnées à mort en grande partie à cause de leur handicap.

Dans ce combat, l'utilisation de l'art est très efficace. Elle permet aux messages les plus sérieux et importants de devenir très accessibles.

Bill Pelke

Président et co-fondateur de Journey of Hope

Depuis 1987, il partage son combat abolitionniste. À son actif, plus de 5000 conférences et débats dans les collèges, églises et institutions. *L'amour, la compassion et le pardon sont ses armes.*

Aux États-Unis, plusieurs États ont aboli la peine capitale au cours de ces dernières années. Il y a également eu des progrès notables en faveur de l'abolition de la peine de mort au niveau international. De façon générale, l'adhésion de l'opinion publique à cette sentence est moins forte. Mais ce changement est très lent. Rien ne nous arrêtera pourtant, nous qui croyons en la justice, tant que ce changement ne devient pas réalité.

Natalie Skinner

Née en 1981. À l'âge de 14 ans son père est condamné à mort par la justice du Texas. Bien que confrontée à cette triste réalité, la fille aux yeux verts, garde l'espoir pour un meilleur avenir, un monde qui offrira de l'humanité pour tous.

En 4 ans, de nombreuses personnes ont pris conscience du mensonge de la « Justice de mort ». Plusieurs États ont abandonné la peine de mort. D'autres ont mis en place des moratoires à la suite d'exécutions ayant mal tournées. Peu de changements en revanche pour les familles des condamnés. Nous sommes toujours dehors, réprimandés pour le soutien que nous apportons à nos proches, alors que tout le monde ferait la même chose à notre place. Il est encourageant de constater que la sensibilisation du grand public à cette question s'est autant améliorée sur une si courte période. Mais c'est aussi déchirant car c'est par la souffrance que se produit le changement.



DO YOU WANT LIVE
IN THIS FABLE?

FRANCESCA AGATE © POSTERFORTOMORROW 2010

UN JURY À VISAGE HUMAIN

LE JURY LIVE

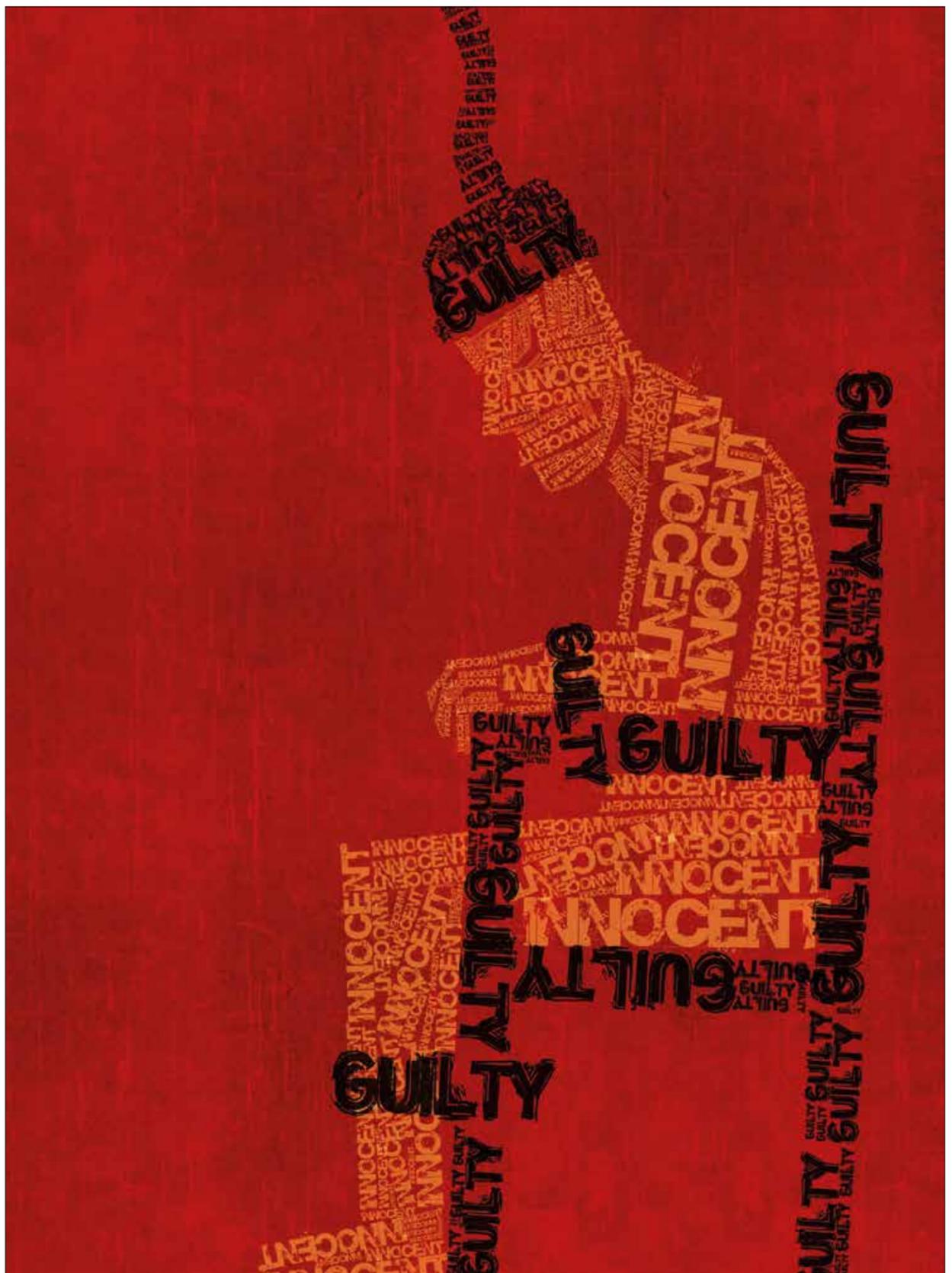
Composé de graphistes de renommée internationale, il s'est réuni à Paris pour la sélection finale :

Michel Bouvet, France
Fang Chen, Chine
Kiko Farkas, Brésil
Zelda Harrison, Etats-Unis
Ayse Karamustafa, Turquie
Alain Le Querrec, France
Yossi Lemel, Israël
Saki Mafundikwa, Zimbabwe
Wasilewski Mieczyslaw, Pologne
Ahn Sang-Soo, Corée du Sud
Guy Schockaert, Belgique
Parisa Tashakori, Iran
Lucille Tenazas, Etats-Unis

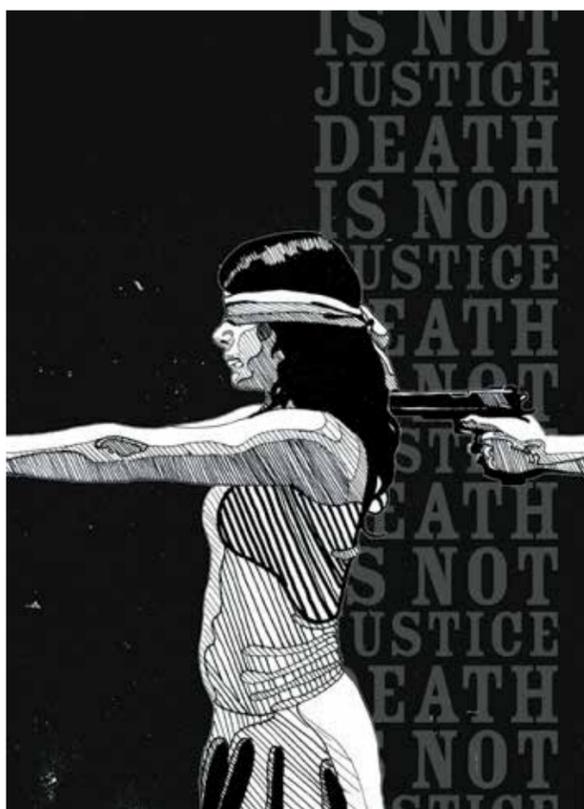
LE JURY EN LIGNE

Un jury de 100 personnes, composé notamment de plusieurs anciens condamnés à mort innocents, de membres de familles concernées et de représentants d'ONG majeures, ont présélectionné les 400 meilleures affiches de l'édition 2010 de Poster for tomorrow, Death Is Not Justice.

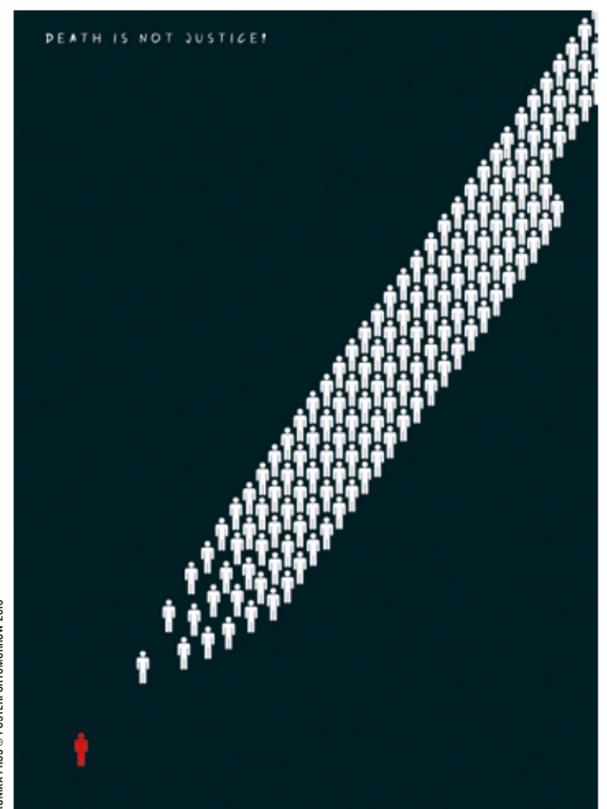
Cassra Abedini , Iran	Justin Magee , United Kingdom
Antoine Abi Aad , Lebanon	Lech Majewski , Poland
David Abouna-Tome , France	Diego Marini , United States
Palav Achyut , India	Curtis McCarty , United States
Sandrine Ageorges-Skinner , France	Julian Naranjo , Chile
Onish Aminelahi , Iran	Meta Newhouse , United States
Frank Arbelo , Bolivia	David Oberholtzer , United States
Dimitris Arvanitis , Greece	Sabina Oberholzer , Switzerland
Jerry Balone , United States	Michel Olivier , France
Rejane Bargiel , France	Selcuk Ozis , United Kingdom
Florence Bellivier , France	Kourosh Parsanejad , Iran
Yamina Benguigui , France	Bill Pelke , United States
Diego Bermudez , Colombia	Iman Raad , Iran
Timo Berry , Finland	Nawel Rafik-Elmrini , France
Jerome Bouvier , France	Fareed Ramezani , Canada
Erik Brandt , United States	Jorge Restrepo , Colombia
Marina Córdova , Bolivia	Reza , France
Eric Cai Shi Wei , China	Bettina Richter , Switzerland
Pamela Campagna , Italy	Florence Robert , Morocco
Nicola Daniele Cangemi , France	Lauren Rolwing , United States
Mauro Caramella , Italy	Gary Rozanc , United States
Fabián Carreras , Argentina	Lance Rutter , United States
Andrea Castelletti , Italy	Esteban Salgado , Ecuador
Gloria Costa , Portugal	Brenda Sanderson , Canada
David Criado , Bolivia	Chiara Sangiorgio , United Kingdom
Lieven Daenens , Belgium	Kari Savolainen , Finland
Juan Carlos Darías , Venezuela	Thomas Scheiderbauer , Italy
Juan Matos De Juan , Puerto Rico	Guy Schockaert , Belgium
Gilles Denizot , Switzerland	Christopher Scott , Ireland
Patrick Felices , France	Ronald Shakespear , Argentina
Catherine Flood , United Kingdom	Natalie Skinner , United States
Ana Fortes , Brazil	Mariusz Sladczyk , Poland
Amelie Gastaut , France	Vladan Srdic , Serbia
Tarun Deep Girdher , India	Peder Stougaard , Denmark
Luc Goderie , Netherlands	Allan Szacher , Brazil
Gotz Gramlich , Germany	Daryoush Tahmasebi , Sweden
Remi Gross , France	David Tartakover , Israel
Yuri Gulitov , Russia	Teresa Trevino , Mexico
Rick Halperin , United States	Rafael Vivanco , Peru
Cem Has , Turkey	Olga Voskoboinikova , Portugal
Alexandre Jalbert , France	Rene Wanner , Switzerland
Jean-Francois Julliard , France	Carol Wells , United States
Aria Kasaei , Iran	E. Genevieve Williams , United States
Ron Kovach , United States	Radka Yordanova , United States
Maria Magdalena Kurpiak , Poland	Won Youhong , South Korea
Jude Landry , United States	Beata Zalewska , Poland
Luba Lukova , United States	
Susana Machicao , Bolivia	



DIEGO COBA © POSTERFORTOMORROW-2010

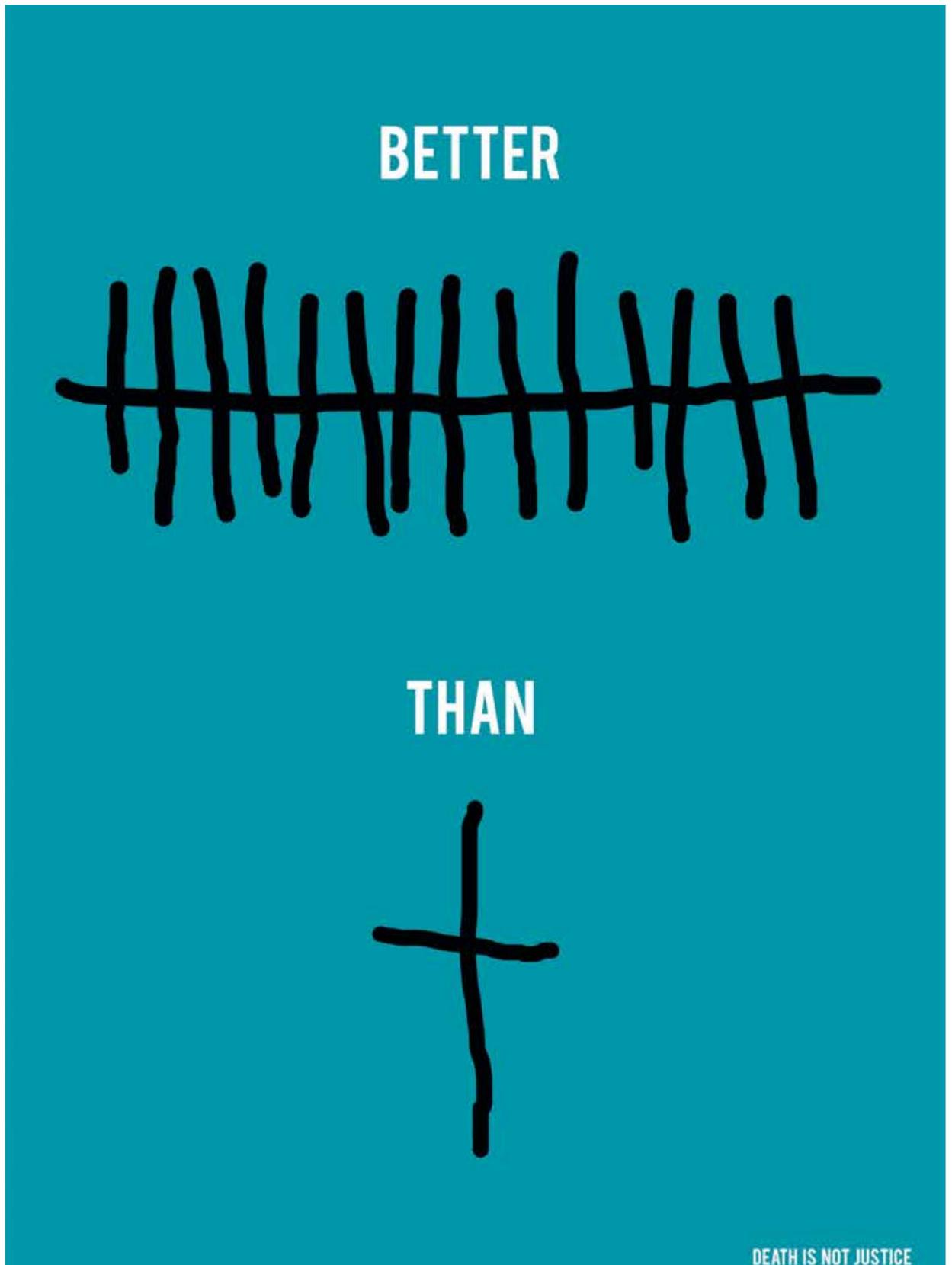
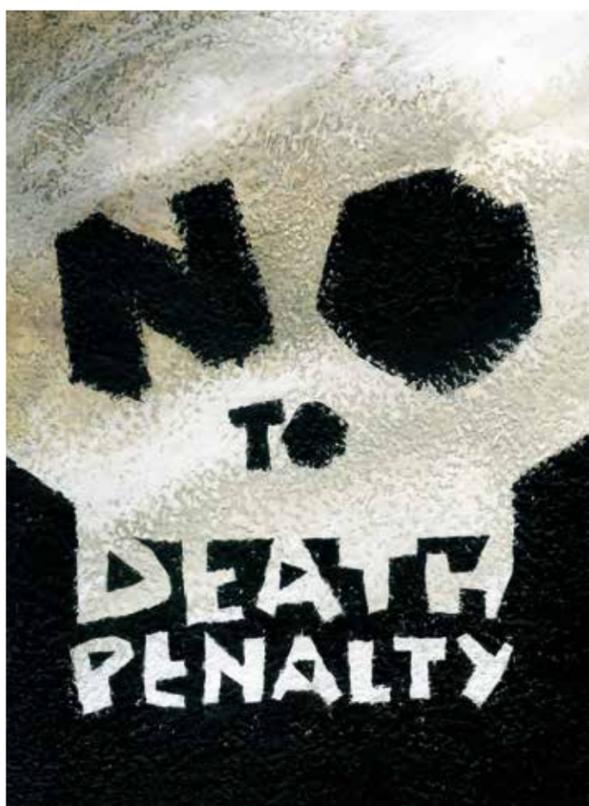
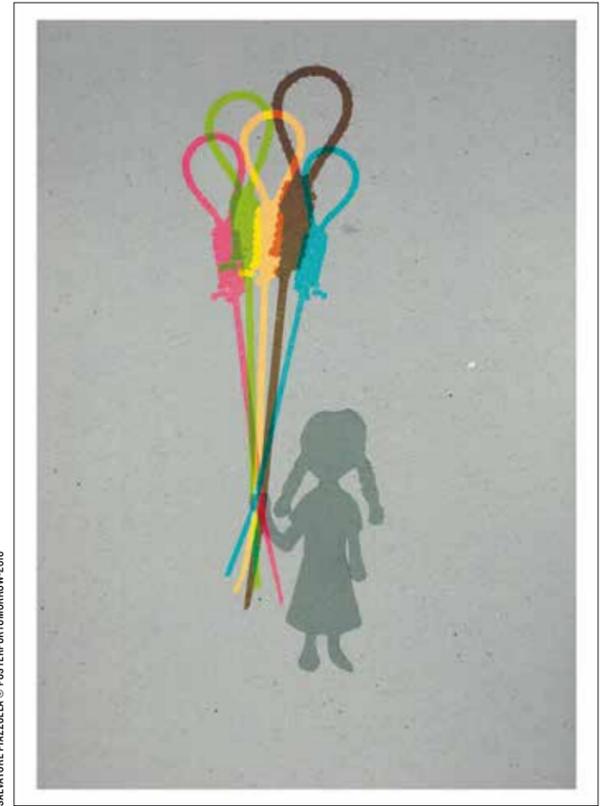
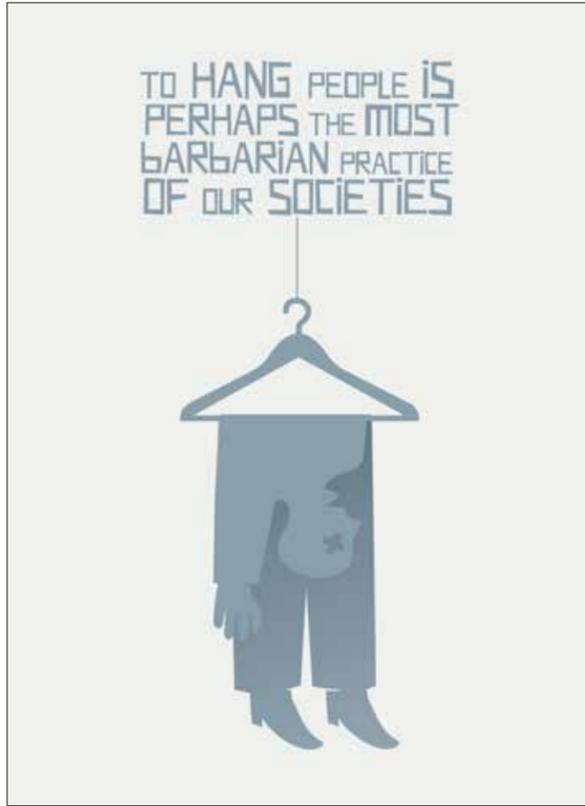
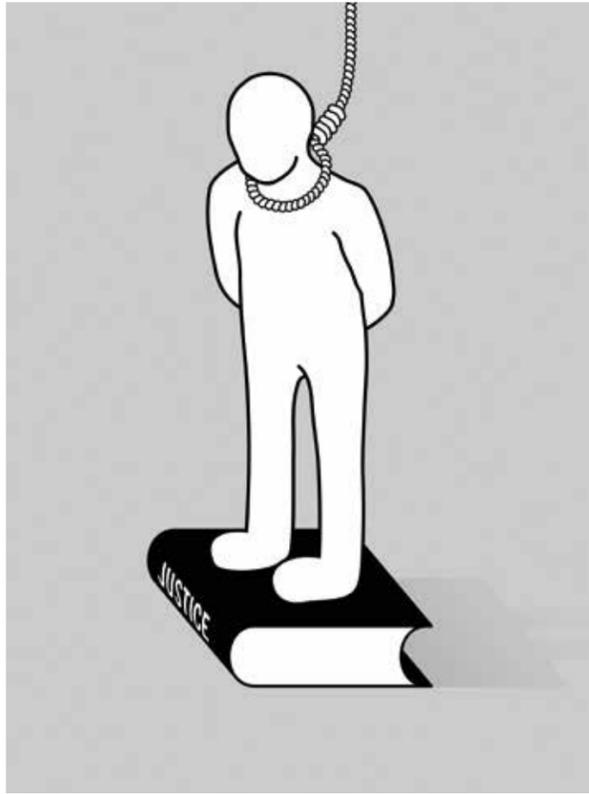


LES HAMECONS CIBLES © POSTERFORTOMORROW-2010



MONIKA PRUS © POSTERFORTOMORROW-2010

SUR LES 5 CONTINENTS



L'AFRIQUE EN VOIE D'APAISEMENT

LA PEINE DE MORT PLUS QUE JAMAIS REMISE EN CAUSE

LES AVANCÉES RÉCENTES

Les dernières années ont été marquées par de nombreuses avancées dans le combat abolitionniste au niveau mondial. Aujourd'hui, deux tiers des pays du monde ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique. Quatre résolutions appelant à un moratoire universel sur les exécutions capitales en vue de l'abolition de la peine de mort ont été adoptées à une large majorité par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007, 2008, 2010 et 2012. De nombreux États du continent africains ont voté en faveur de ces résolutions et les ont même co-sponsorisées. Le nombre d'États africains à s'être opposé à ces résolutions a diminué : il est passé de 12 en 2007 à 8 en 2012*.

Dans le même temps, cinq États africains ont aboli la peine de mort pour tous les crimes : le Rwanda en 2007, le Togo et le Burundi en 2009 et le Gabon en 2010 et le Bénin en 2012. Aujourd'hui, 17 États, sur les 54 membres de l'Union africaine, ont aboli la peine de mort en droit. On estime à 22 le nombre d'États qui appliquent un moratoire de droit ou de fait sur les exécutions capitales**.

Cependant, de nombreux États africains continuent à prononcer des condamnations à mort et n'intègrent pas l'abolition de la peine de mort dans leur droit interne bien qu'ils n'exécutent plus.

LES PRISES DE POSITION DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

Au niveau continental, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), l'organe de l'Union africaine chargé de surveiller la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, a décidé de se saisir de la question de la peine de mort en 1999 en adoptant à Kigali, Rwanda,

lors de sa 26^e Session ordinaire, une résolution « appelant les États à envisager un moratoire sur la peine capitale ». Pour renforcer son travail sur l'abolition de la peine de mort, la CADHP a créé un mécanisme spécial, le Groupe de travail sur la peine de mort en Afrique, en 2005.

Le Groupe de travail a notamment organisé deux conférences régionales sur la peine de mort : une à Kigali (Rwanda), en septembre 2009, portant sur l'Afrique Centrale, Australe et de l'Est et une autre à Cotonou (Bénin), en avril 2010, portant sur l'Afrique de l'Ouest et du Nord. Ces conférences avaient pour but de sensibiliser les participants à la question de la peine de mort, d'élaborer des stratégies politiques et juridiques en vue de l'abolition et d'étudier la faisabilité d'un éventuel protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples visant l'abolition de la peine de mort en Afrique.

Le Groupe de travail a finalisé en 2011 une « Étude sur la question de la peine de mort en Afrique » qui a été adoptée par la Commission lors de la 50^e session ordinaire de la CADHP en novembre 2011. Les conclusions et la stratégie contenue dans cette étude constituent maintenant la position officielle de la CADHP sur la question de la peine de mort.

Plus récemment, le Groupe de travail a organisé, du 2 au 4 juillet 2014, la première Conférence continentale sur la peine de mort en Afrique. Cette conférence a permis de rassembler des représentants des États membres de l'Union africaine (UA), des parlementaires, des institutions nationales des droits de l'homme ou encore des organisations de la société civile ; elle a été l'occasion de débats sur la question de la peine de mort en Afrique et sur l'adoption d'un instrument juridique régional consacrant son abolition.

LES OBSTACLES QUI PERSISTENT

L'insécurité croissante dans certaines régions ne facilite pas non plus le débat sur l'abolition de la peine de mort. Ainsi, au Mali et au Niger, la tension créée par Al-Qaïda au Maghreb islamique a ralenti le processus abolitionniste. A Madagascar, la crise politique a entraîné une progression de la criminalité avec un accroissement de la vindicte populaire en représailles. En République démocratique du Congo, la situation politique et sécuritaire a fait reculer le gouvernement ; alors que le pays avait pris des engagements en faveur de l'abolition de la peine de mort, le Parlement congolais a rejeté en novembre 2010 un projet de loi visant à abolir la peine de mort. Enfin, en République centrafricaine, la crise politique et sécuritaire qui prévaut depuis le 10 décembre 2012 a annulé le projet gouvernemental d'abolition de la peine de mort.

En outre, l'abolition de la peine de mort en Afrique n'est pas un combat prioritaire pour beaucoup d'organisations non gouvernementales. De nombreux gouvernements s'en accommodent et préfèrent maintenir le statu quo d'un moratoire de fait sur les exécutions plutôt que de s'engager plus avant sur le chemin de l'abolition. Le Groupe de travail sur la peine de mort de la CADHP a développé ses activités depuis 2007, sous l'impulsion de sa nouvelle Présidente***, mais trouve peu de partenaires nationaux pour relayer ses actions.

**Coalition mondiale
contre la peine de mort et FIACAT**

*Botswana, Égypte, Éthiopie, Libye, Ouganda, Soudan, Swaziland et Zimbabwe.

**Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Congo (République du), Érythrée, Ghana, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sahara Occidental, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie.

*** M^{me} Sylvie Zainabo Kayitesi



NATALIA LAZARSHVILI © POSTERFORTOMORROW-2010

**Un pays sur deux
pratique encore
la torture**

**Ensemble bâtissons
un monde digne !**

www.acatfrance.fr

ACAT. L'ONG CHRÉTIENNE CONTRE LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT

ISMAL BEL KHARJOUF © POSTERFORTOMORROW-2010

**STOP
KILLING
PEOPLE
IN THE NAME OF
JUSTICE**

UN IMPACT PSYCHOLOGIQUE QUANTIFIÉ

SOUFFRANCE ET ANXIÉTÉ DANS LE COULOIR DE LA MORT

C'est une décision rarissime. En janvier dernier, la Cour suprême indienne a commué 15 condamnations à mort en prison en perpétuité, en raison de délais injustifiables avant l'exécution et de problèmes de santé mentale.

Les juges suprêmes ont reconnu « la souffrance mentale insupportable qui suit la confirmation de la condamnation à mort » et ont ajouté que dans certains cas, « les condamnés à mort perdent leur équilibre mental du fait de l'anxiété prolongée et des souffrances ressenties dans le couloir de la mort ». S'appuyant sur « les canons reconnus des droits de l'homme », ce jugement a réjoui le principal avocat des plaignants, Me Yug Chaudhry. « Je pense que cela va influencer d'autres pays, du fait que l'Inde est le pays rétentionniste le plus peuplé et occupe une place géographiquement importante en Asie », a-t-il déclaré à la **Coalition mondiale contre la peine de mort**.

Pour l'heure, les troubles mentaux dans les couloirs de la mort sont loin d'être pleinement reconnus par les administrations pénitentiaires et judiciaires. Pourtant la situation s'avère alarmante. C'est pourquoi, cette année, c'est le thème majeur de la journée mondiale contre la peine de mort qui se tient chaque 10 octobre depuis 2003. Le slogan : « Protéger ceux qui souffrent de troubles mentaux, ne les exécutez pas ».

AU MAROC

Au Maroc, l'enquête initiée par Ensemble contre la peine de mort (ECPM) et l'Organisation marocaine des droits humains, **Voyage au cimetière des vivants**, a révélé en 2013 des chiffres terrifiants : deux tiers des condamnés à mort présentent des troubles psychiques graves tels que la paranoïa, la paraphrénie, la psychose maniaco-dépressive, la psychose hallucinatoire chronique, etc.

« Beaucoup d'entre eux sont arrivés en prison avec ces pathologies sans qu'elles soient prises en compte au moment de leur procès et d'autres les ont développées dans l'environnement carcéral », précise le psychologue et psychocriminologue Ahmed el Hamdaoui qui a participé à l'enquête.

Au-delà de ces maladies psychiatriques clairement identifiables, l'enquête montre également que tous souffrent du « syndrome du couloir de la mort ». « C'est ressentir la mort à chaque seconde de la vie, explicite Ahmed el Hamdaoui. En mangeant, en parlant, en rêvant, on ne pense qu'à la mort. Tout mon esprit est envahi par la mort. Je suis symboliquement déjà mort. » Pour le psychologue, cela relève du « sadisme d'État ». Ayant vécu deux mois au près des détenus dans la prison de Kénitra pour réaliser l'enquête, Ahmed el Hamdaoui affirme qu'il a « vraiment senti l'odeur de la mort ».

Dans ce contexte, les tentatives de suicide sont nombreuses. Selon l'enquête, 35% des condamnés disent songer au suicide. Certains en viennent même à vouloir être exécutés tellement ils ne supportent plus « la violence intérieure de l'attente ». Autre chiffre désarçonnant : 59% pensent être un jour exécutés bien que la dernière exécution au Maroc remonte à 1993. « C'est le terrible doute qui persiste au-delà du raisonnable », analyse Ahmed el Hamdaoui.

AUX ETATS-UNIS

Aux Etats-Unis, la santé mentale des condamnés à mort est tout aussi dramatique. Le nombre de malades psychiatriques dans les couloirs de la mort est même en augmentation, selon le constat que dresse le psychiatre Terry Kupers, auteur de *Prison Madness* (La Folie des Prisons). « Il ne faut pas croire, souligne l'expert américain, que les individus souffrant de troubles psychiatriques commettent plus de crimes

horribles. Ils ne sont pas plus dangereux. C'est un fait établi par les données statistiques. » En revanche, « quand ces personnes commettent un horrible crime, poursuit Terry Kupers, elles ne bénéficient pas d'une défense qui prend en compte leur handicap. Le système qui permet d'évaluer les troubles psychiatriques avant que la personne ne soit poursuivie ou jugée a été progressivement démantelé aux États-Unis depuis une quarantaine d'années. Les différentes règles qui définissent les compétences du tribunal et le niveau de responsabilité des accusés ont été modifiées, rendant encore plus difficile à prouver la non-culpabilité pour cause de démence. Résultat, de plus en plus de malades psychiatriques sont condamnés à mort alors qu'ils ne le devraient pas. »

À cette dérive du système judiciaire, se combine un second phénomène qui favorise le développement de troubles mentaux : l'isolement imposé aux détenus dans les « Supermax », ces prisons de très haute sécurité qui ont proliféré aux Etats-Unis à partir des années 90. « C'est désormais dans ces unités pénitentiaires que se trouvent les couloirs de la mort, précise Terry Kupers. Ce qui veut dire que les condamnés attendent leur exécution dans des conditions très éprouvantes. Les détenus sont le plus souvent seuls dans leur cellule. Ils ne peuvent avoir que cinq heures maximum d'exercice par semaine. Quand ils sortent, ils sont simplement emmenés dans une pièce à haut plafond. Ils n'ont pas le droit de se mettre dans certaines positions physiques. Ils ne peuvent participer à aucun programme. Ils ne mangent pas à la cantine. Les repas sont apportés dans les cellules à travers une trappe dans la porte. Certaines portes de cellules sont même contrôlées électroniquement. Il y a rarement des fenêtres et, quand il y en a, elles donnent le plus souvent sur un mur. Il n'y pas de lumière naturelle ni aucun contact avec le monde naturel. Et ils passent des années dans ces cellules. »

À cela s'ajoute le traumatisme en soi de la peine de mort : l'obsession de la mort, les hauts et les bas provoqués par les démarches juridiques, la disparition de compagnons de détention exécutés avant soi... Conséquence, comme au Maroc, certains réclament leur exécution. « On les met dans une situation qui les fait tellement souffrir qu'ils n'ont plus la force de faire des recours et préfère se soumettre à la mort. L'État ne devrait pas participer à cette torture institutionnalisée », s'indigne Terry Kupers.

Le psychiatre estime également que la place des condamnés à mort n'est pas dans les « Supermax ». « Les condamnés à mort en général n'ont pas des comportements qui posent problème. Ils sont plus âgés et sont focalisés sur leur exécution. Ils ne participent pas aux activités de gangs ou ce genre de chose. Mais en les traitant comme s'ils étaient incontrôlables, on les fait passer comme tels aux yeux des Américains, on effraie l'opinion publique, on justifie les politiques répressives et on applaudit ceux qui les mettent en place », conclut Terry Kupers.

EN TUNISIE

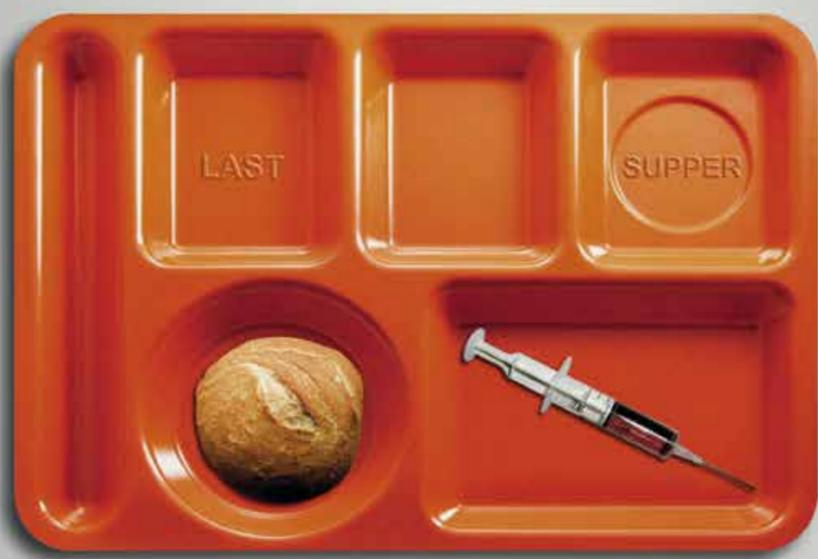
Étonnamment, en Tunisie, c'est tout le contraire qui s'est passé. L'enquête menée par ECPM en partenariat avec la Coalition tunisienne contre la peine de mort et l'Association internationale de soutien aux prisonniers politiques, **Enterrés vivants**, a révélé les évolutions récentes des conditions de détention. « Jusqu'à la chute de Ben Ali, les condamnés à mort vivaient dans l'isolement et le secret. Ils n'avaient aucun contact ni avec le monde carcéral ni avec le monde extérieur, rappelle la psychologue Hayet Ouertani, co-auteur de l'enquête. Jusqu'en 1996, ils étaient même enchaînés dans leur cachot. Certains nous ont avoué qu'ils en venaient à parler aux cafards pour ne pas sombrer dans la folie. Les hallucinations visuelles et auditives étaient alors un phénomène courant. »

En 2011, la révolution a fait souffler un vent d'humanité dans les couloirs de la mort. Les visites, les correspondances et la pratique religieuse ont été autorisées, ainsi qu'une socialisation avec les détenus de droit commun. Néanmoins, les souffrances psychiques perdurent. « Presque tous les condamnés à mort que nous avons rencontrés prennent des psychotropes et des neuroleptiques. Pour beaucoup, c'est un moyen de s'enfuir dans le sommeil », souligne Hayet Ouertani. Pour l'administration pénitentiaire, qui ne dispose quasiment pas de psychiatres et ne recense pas les suicides (et encore moins les tentatives de suicide), « c'est la soi-disant solution magique, critique l'experte. On fait avaler des médicaments de manière massive et arbitraire pour calmer tout le monde sans se soucier réellement de la santé mentale des détenus. Un bon traitement demande un suivi sérieux des patients pour trouver les justes doses et savoir les faire évoluer. »

Hayet Ouertani en arrive au même constat que ses confrères marocain et américain : condamner à mort, c'est pratiquer de la « torture psychologique » et « priver des individus de leurs droits fondamentaux ». Quasiment deux ans après avoir mené ce travail dans les prisons tunisiennes, Hayet Ouertani le reconnaît : des paroles de condamnés résonnent toujours en elle. « Je me rappelle d'un qui m'a raconté qu'il n'avait pas mangé de fruit depuis 10 ans et qu'il ne pouvait en voir qu'à la télévision. Un autre m'a confié qu'il ne s'était pas vu dans un miroir pendant 15 ans et, quand il a eu l'opportunité de le faire à l'infirmerie, il ne s'est pas reconnu... »

Camille SARRET
Coordinatrice du Mail
de l'abolition :

Ensemble contre la peine de mort



COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

Mobiliser pour l'abolition universelle

Composée de plus de 150 ONG, barreaux d'avocats, collectivités locales et syndicats, la Coalition mondiale contre la peine de mort est née à Rome le 13 mai 2002. Sa fondation est la conséquence de l'engagement pris par les signataires de la Déclaration finale du premier Congrès mondial contre la peine de mort, organisé par l'association française Ensemble contre la peine de mort (ECPM) en juin 2001 à Strasbourg. La Coalition mondiale vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif final est d'obtenir l'abolition universelle de la peine de mort. Elle s'attache à atteindre ces buts par les moyens suivants :

- en soutenant les acteurs abolitionnistes nationaux et régionaux ;
- en organisant des campagnes de portée internationale, dont la Journée mondiale contre la peine de mort ;
- en menant des actions de lobbying auprès des organisations internationales et des États.

Pour cela, elle encourage la suppression définitive des condamnations à mort et des exécutions partout où la peine de mort est en vigueur. Dans certains pays, elle cherche à obtenir une réduction de l'usage de la peine capitale comme première étape vers l'abolition.

Un complément à l'action de chacun

La Coalition mondiale apporte une dimension globale à l'action que poursuivent ses membres sur le terrain, parfois de manière isolée. Elle

agit de façon complémentaire à leurs initiatives, dans le respect de l'indépendance de chacun.

Vous voulez consulter sa base de référence sur la peine de mort ? Recevoir sa Lettre d'information mensuelle ? Participer ou organiser un événement à l'occasion de la Journée Mondiale du 10 octobre contre la peine de mort ?

Faire pression sur votre Etat et tous ceux qui ne se sont pas encore engagés de manière irrévocable à abolir le châtiment capital ? Savoir ce que font les Institutions internationales à l'exemple de l'Organisation des Nations Unies qui appelle à un moratoire immédiat des exécutions ?

Rejoignez le mouvement abolitionniste en adhérant à la Coalition mondiale ou en la soutenant financièrement.

Parce que l'abolition de la peine de mort, comme celle de l'esclavage ou de la torture, sera universelle ou ne sera pas, agissons résolument ensemble !

COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

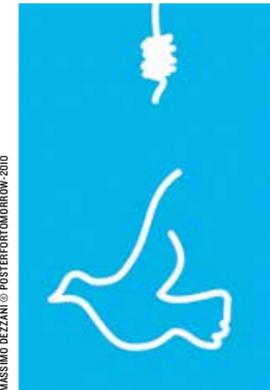
69, rue Michelet 93100
Montreuil (France)
Tél. : +33 1 80 87 70 43
Fax : +33 1 48 70 22 25
www.worldcoalition.org



poster for tomorrow

Magazine culturel - 8 pages - gratuit
Dépôt légal à la BNF Octobre 2014
Numéro ISSN : 2273-3590 - Numéro CPPAP : en cours
Editeur : 4Tomorrow - Association loi 1901
Siret n° 520 546 664 00019 - code ape : 9499z
Siège social : 8, rue Myrha - 75018 Paris
Téléphone : 01 53 41 41 51 Fax : 01 53 41 41 51
www.posterfortomorrow.org - www.facebook.com/poster4tomorrow - twitter.com/poster4tomorrow
Pour nous contacter : presse@posterfortomorrow.org

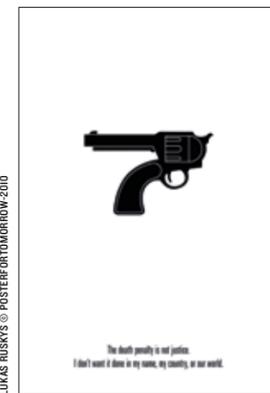
Directeur de la publication : Hervé Matine, Président fondateur
Vice-présidente, en charge des partenariats stratégiques et du fundraising : Setareh Farsi
Rédacteur en chef : Will Georgi
Conseiller éditorial : Jean-Christophe Nothias
Rédacteurs en chef adjoints : Luca Camino, Natalia Delgado, Yann Guillo
Traducteurs-Réviseurs : Yann Guillo, Irina Guerra, Natalia Delgado, Belia Romero
Direction Artistique : Bertrand Nicolle
Imprimeur : Escourbiac, Paris
Remerciements : Cathleen Henninot, Aurélie Plaçais, Marianne Rossi.



MASSIMO DEZZANI © POSTERFORTOMORROW-2010



JULIE-FLEUR TITLU © POSTERFORTOMORROW-2010



LUKAS RUSKYS © POSTERFORTOMORROW-2010



JULIANO LUCHI MACHADO © POSTERFORTOMORROW-2010



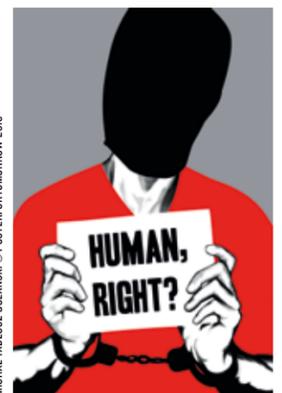
XX © POSTERFORTOMORROW-2010



LUIS BOLAÑOS © POSTERFORTOMORROW-2010



VICTOR SANTOS © POSTERFORTOMORROW-2010



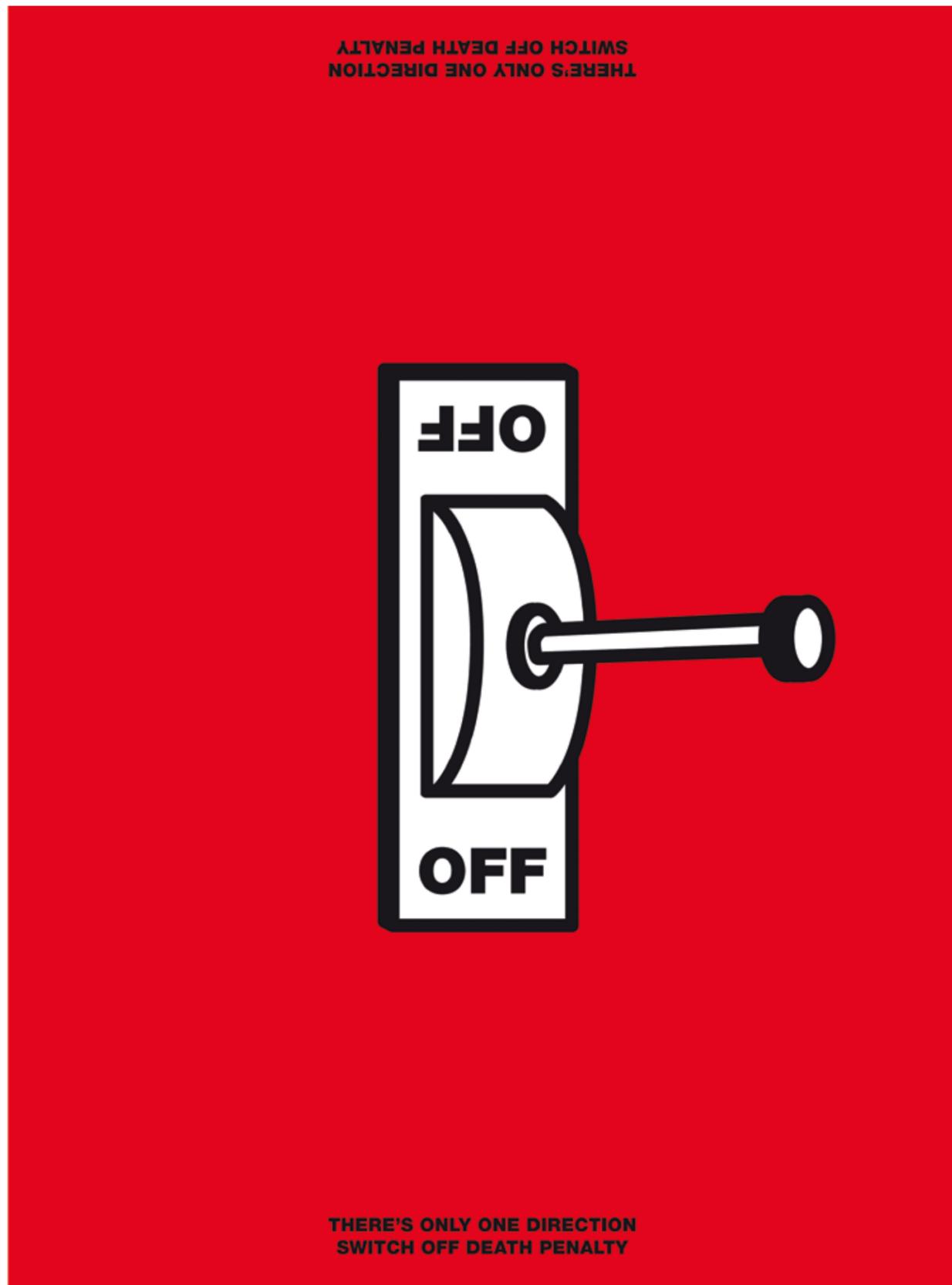
MICHAL TADEUSZ GOLANSKI © POSTERFORTOMORROW-2010



MASSIMO DEZZANI © POSTERFORTOMORROW-2010



CHRISSET TANG © POSTERFORTOMORROW-2010



PATRONS ET SPONSORS



PATRONS



AVEC LE SOUTIEN DE



PARTENAIRES

